



**HARAS
NATIONAL**
HENNEBONT
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 12.02.2024

ID : 056-200008696-20240212-DEL_20243-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

Séance Publique du 7 février 2024

DEL_20243

Objet de la Délibération

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Suite à la convocation en date du 26 janvier 2024, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mercredi 7 février 2024 à 18 heures, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Aurélie MARTORELL, Stéphane LOHEZIC, André HARTEREAU, Sophie PALANT-LE-HEGARAT, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART,

En visioconférence : Gaëlle LE STRADIC

Absents excusés :

Delphine ALEXANDRE, Anne GALLO, Anne JEHANNO, Laurent DUVAL

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 12.02.2024

ID : 056-200008696-20240212-DEL_20243-DE

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

**SEANCE DU COMITE
DU 7 FEVRIER 2024**

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoit la présentation aux assemblées délibérantes des collectivités locales et des EPCI, d'un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, il comporte en outre des informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel.

Le syndicat mixte du Haras National d'Hennebont, en tant que syndicat mixte ouvert applique ces mêmes règles par renvoi de l'article L 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à l'article L 2313-1 du CGCT.

Le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Il sera mis à la disposition du public, au siège du syndicat, dans les 15 jours suivant la tenue du débat au comité syndical et sera transmis aux collectivités membres dans ce même délai de 15 jours.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5722-1, L 2313-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2024 annexé,

Article unique : **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2024 du budget, sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

A. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023 :

La conduite de nos projets structurants :

Un Comité de Site s'était tenu le 31 mai 2022. Cette instance stratégique a permis de fixer les grandes lignes prioritaires du schéma de développement pour assurer une bonne cohérence dans la conduite des projets par les services de chacune des collectivités.

Le Comité a donné son aval de principe sur le schéma de développement proposé portant principalement sur :

- Programme de restauration de l'Ecurie 7 (2023-2026) : le Syndicat Mixte intervient conformément à ses statuts pour la préservation du patrimoine bâti du site. Cette écurie est considérée comme prioritaire dans la mesure où elle constitue un élément bâti central du Haras et contribue à son économie et à son image. Le financement de ce projet est intégré dans le Budget Prévisionnel 2023 dont en partie par le recours à l'emprunt. Le mode de financement de ces programmes devait être arrêté. Parmi les modalités de financements, l'offre de concours semble être le moyen le plus adapté pour permettre aux membres du Syndicat Mixte d'abonder à la section d'investissement. Les échanges se poursuivent avec les services respectifs. La DRAC, le Fonds Eperon doivent être également sollicités.
L'année 2023 devait voir le démarrage de la première phase de travaux (4 phases sur 5 exercices).
- Programme de développement des infrastructures équestres (2025-2028) : ce second volet du plan de développement est prévu pour une mise en œuvre sur 2025-2028. Des précisions doivent être apportées sur des éléments de programme, le phasage et l'économie générale du projet. Stand-by dans l'attente d'un plan précis.
- Le Syndicat Mixte a créé en 2023 un service « prestations hippomobiles ». Ce service a notamment repris les missions hippomobiles assurées jusqu'alors en régie par la Ville d'Hennebont. La Ville achète désormais ces prestations au Syndicat Mixte pour un volume annuel d'une centaine d'interventions (collecte corbeilles jaunes, transport Centre de Loisirs, médiation en Ephad...). Le Syndicat Mixte recherche d'autres prestations régulières sur le périmètre de Lorient Agglomération et pourra également répondre à des prestations ponctuelles en Bretagne. D'autres projets sont à l'étude et notamment la création d'une brigade équestre de territoire.
- Depuis le 1^{er} septembre, le Haras National d'Hennebont accueille une nouvelle activité au sein de ses écuries. A l'initiative d'Hélène LANSLEY et Béatrice DARY, le Pôle Compétition Poneys/Jeunes Cavaliers a pris ses quartiers au sein de l'écurie 5. Cette structure a pour objectif de former et de perfectionner de jeunes cavaliers en compétition (CSO, Dressage, Hunter), avec un accompagnement individualisé pour chaque couple Cavalier/Poney.
- A noter le tournage durant 3 mois sur le site et plus précisément aux abords et dans le pavillon de la sous-direction d'une série de Gaumont Productions. L'inscription du site dans les registres de Tournages en Bretagne a permis au producteur d'identifier le lieu. Outre la prestation de mise à disposition des espaces, le S-Mixte a également bénéficié de la remise au propre de ce pavillon pour les besoins du tournage : peintures, nettoyage des planchers...

1. Le calendrier sportif et évènementiel :

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis 2 ans sur le sujet, le Syndicat Mixte affirme le positionnement du Haras comme un lieu d'évènements sportifs au service de la filière et des pratiquants. Il a ainsi accueilli de nombreux concours, stages, formations dans toutes les disciplines équestres et à des niveaux de pratiques très variables du Club au professionnel.

Parmi les évènements marquants :

- Championnat de Bretagne de Dressage
- Championnat de Bretagne de concours Complet Club
- Championnat du Morbihan Club Saut d'Obstacles
- Championnat du Morbihan de Dressage
- 3 concours CSO Pro : Jumping du Blavet, Jumping d'Hennebont et Jumpin' Breizh
- Concours SHF Jeunes Chevaux
- Concours d'Equitation de Travail
- Concours d'élevage cheval breton
- Concours d'élevage de poneys et SHF
- Concours de Hunter
- Derby Eventing
- Concours d'attelage

.../...

Ces concours ont permis à près de 5 000 compétiteurs de s'aligner sur un départ d'épreuve à Hennebont en 2023, faisant du Haras l'un des sites de concours les plus attractifs du grand Ouest.

D'autres évènements sont devenus des marqueurs du calendrier du Haras : les Journées Européennes du Patrimoine (2000 visiteurs) et le marché de Noël (env. 10 000 visiteurs) en sont les exemples.

2. La maintenance du Patrimoine et les travaux et études réalisés et engagés en 2023 :

La maintenance du Patrimoine bâti a été limitée au strict minimum afin d'absorber la hausse des coûts de l'énergie. Les actions prioritaires qui ont été menées sont :

- Le remplacement de la chaudière du bâtiment Administration (31 ans)
- Le rechargement et le nivellement des carrières, soit 10 000 m² d'aires équestres
- La révision des toitures et des gouttières des bâtiments
- La maintenance courante : remplacement de vitreries, petits travaux de plomberie et d'électricité

Les aménagements dans le parc ont été réalisés afin de poursuivre l'amélioration du parcours de cross. Ainsi, un obstacle a été aménagé à proximité de la gueule de Lion. Des cheminements ont été créés et sécurisés. L'ilot a été rénové permettant au Haras de bénéficier d'un troisième passage d'eau adapté à la pratique du complet, de l'attelage, du trec, et à l'apprentissage des jeunes chevaux

Des travaux d'entretien du patrimoine arboré ont été réalisés en début de saison estivale. Malheureusement, le tempête CIARAN n'a pas épargné le Haras. Des dégâts considérables sont à déplorer sur l'ensemble du site.

Les premiers échanges ont eu lieu avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) au sujet des travaux d'entretien des étangs. Plus largement, l'audit sur la gestion hydraulique du site a pour objet de recenser les infrastructures existantes, d'analyser les consommations et les usages actuels et d'apporter un plan d'action pour une gestion résiliente de l'eau pour les années à venir.

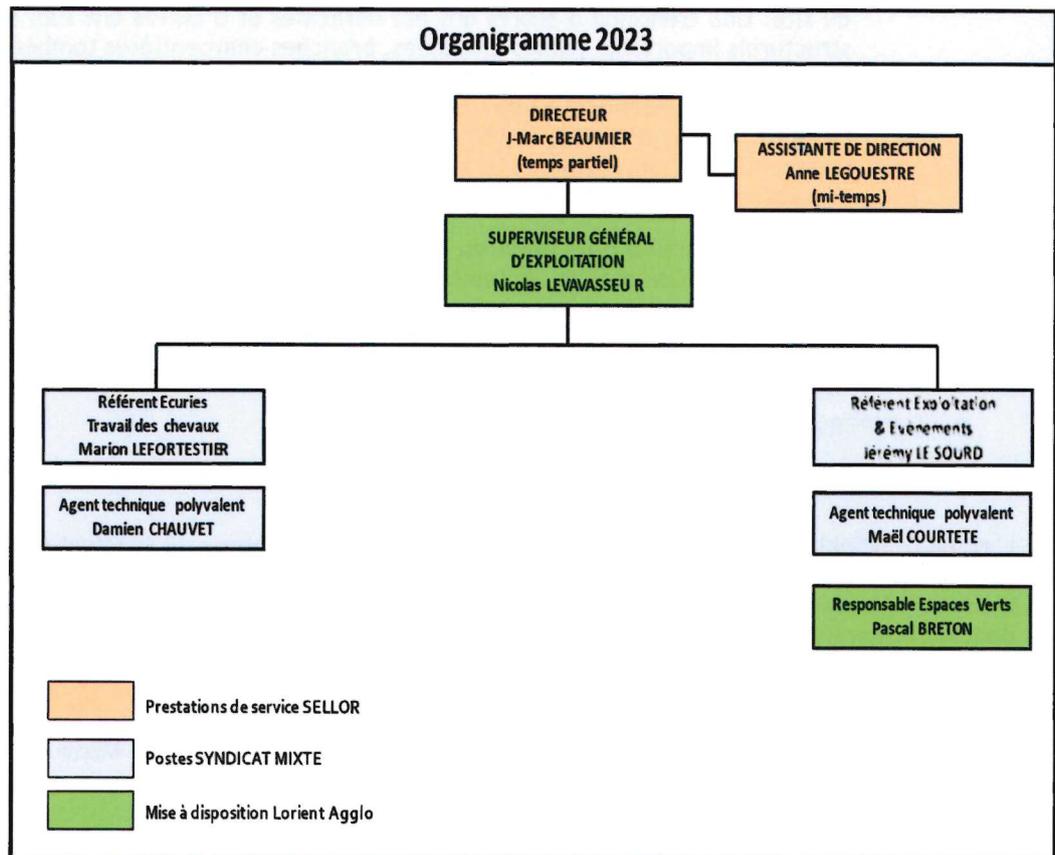
3. Les actions de préservation de la biodiversité :

- le Haras poursuit sa collaboration avec deux apiculteurs, Yann Maillet et Pascal Le Squer, pour l'entretien de 8 ruches sur le site, dans un espace propice à leur bon développement.
- Les abeilles évoluent ainsi dans un environnement préservé et ont d'ores et déjà offert au Haras 3 récoltes de leur miel. 40 kg la première année, 40 kg la seconde et en 2023 ce sont 80 kg de miel qui ont été récoltés.
- Le partenariat avec l'association PIAFS centre de soins de Languidic a permis d'agir en faveur de la biodiversité avec le relâcher d'une douzaine de hérissons sur le site depuis 2020.
- Une étude réalisée par le groupe botanique de l'antenne Bretagne Vivante du Pays de Lorient a permis la publication d'un dossier sur la richesse végétale du mur d'enceinte du Haras est paru dans le n° 250 Penn Ar Bed d'Avril 2023
- Une étude a également été produite par M. Jean-Pierre Ferrand sur la faune sauvage du Haras, sur la base des données qu'il a collectées avec M. Arnaud Guillas de 2018 à 2022

4. Les ressources humaines :

Le Syndicat Mixte a fait évoluer son organigramme en 2023, conformément à la proposition validée par le Comité Syndical 20 octobre 2022.

Les créations de postes permettent une structuration nouvelle et efficiente de l'équipe selon le schéma suivant :



A noter le renfort de l'équipe par des missions intérimaires pour faire face à l'accroissement d'activités et à l'intégration des prestations hippomobiles.

5. Les difficultés rencontrées :

➤ La gouvernance du Syndicat Mixte :

L'année 2023 a été vécue comme une série d'atermoiements, une forme de statu-quo sur le dossier majeur de rénovation de l'écurie 7. La rencontre avec Monsieur Lecuyer le 5 avril 2023 et les échanges de courriers qui s'en sont suivis ont permis de poser la problématique suivante : la Région Bretagne souhaite reconsidérer financièrement son implication au sein du Syndicat Mixte. La question même de la forme juridique est posée car considérée trop contraignante pour les membres qui ne peuvent faire évoluer leur position qu'à l'unanimité des décisions. Pour autant, il est exprimé que l'évolution ne se fera ni brutalement ni au péril du fonctionnement du Syndicat Mixte. Des échanges politiques sont engagés sur ces questions.

- La maîtrise des coûts de l'énergie : il est constaté une augmentation des coûts énergétiques (32.000 € en 2021, 39.000 € en 2022). La situation se stabilise en 2023 mais une vigilance reste impérative pour éviter tout dérapage budgétaire sur ce volet.
- Les relations avec un voisin en particulier ont nécessité une communication accrue et une vigilance logistique particulière lors des gros événements. La question s'est réglée avec désormais un soutien et une adhésion de ces mêmes voisins au fonctionnement du Syndicat Mixte. En accord avec le Président, une réunion publique a été organisée le 19/10/23 afin de présenter largement à tous ceux qui le souhaitaient, l'histoire, le quotidien et les projets du Syndicat Mixte. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.
- Pour finir, la tempête Ciaran a occasionné de nombreux dégâts sur le patrimoine arboré du site. Une trentaine d'arbres ont été déracinés et d'autres ont subi des dommages structurels importants (cimes arrachées, branches charpentières tombées...). Des clôtures ont été également endommagées.
Les toitures de l'écurie 1 et de l'écurie 7 ont subi des désordres.
Le site a été fermé au public afin de mettre en sécurité les espaces de circulation. Des interventions d'entreprises extérieures sont nécessaires pour mettre le site en sécurité et intervenir sur des actions de prévention.
- A noter l'ouverture d'un audit du Haras dans toutes ses composantes par la Chambre Régionale des Comptes en septembre 2023. La procédure se déroulera sur 15 mois avec un rapport définitif qui devrait être présenté au Comité Syndical de février 2025.

B. LES PERSPECTIVES 2024 :

1. Les enjeux prioritaires :

L'enjeu principal est celui du maintien de l'implication des membres du Syndicat Mixte. Le Comité de site qui s'est tenu le 21 décembre permet d'avoir une vision plus claire et l'adoption d'une méthodologie pour les projets structurants. C'est la question du financement du Syndicat Mixte et donc de sa pérennité qui a été posée. Le S-Mixte fait face à un accroissement régulier du périmètre de ses missions, à une intensification de son programme événementiel, à des enjeux forts de maintenance de son patrimoine alors que les participations de ses membres est figée et diminue donc mathématiquement chaque année si l'on tient compte de l'inflation et des hausses de prix qui l'accompagnent. C'est donc cette équation qui est à résoudre pour que le S-Mixte puisse poursuivre dans la durée le travail engagé.

A l'issue des échanges, il est convenu des décisions suivantes :

- Vote du budget prévisionnel 2024 à périmètre constant des participations des collectivités membres,
- Validation du programme de financement de l'Ecurie 7 qui sera intégré au budget 2024,
- Préparation d'une convention entre la Région et le S-Mixte fixant l'intervention de la Région en investissement pour la durée du mandat soit 2024-2028. Il est précisé que ces investissements futurs ne seront pas ponctionnés sur l'enveloppe de Lorient Agglomération au titre du dispositif « *Bien vivre partout en Bretagne* ». Le montant de ce programme d'investissement est à définir.

Ces points étant actés :

- Ouverture dès 2024 d'une réflexion portant sur une révision des statuts intégrant une baisse progressive de la Région sur la base de 25K€/an sur 4 ans, sollicitée par la région dès l'exercice 2024 par le biais d'une décision modificative en fin d'année.
- Sans attendre les conclusions de la CRC, ouverture d'une réflexion sur le modèle économique et la gouvernance du Haras, pilotée par Lorient Agglomération.

2. Le calendrier sportif et évènementiel 2024 :

La commission d'attribution des concours pour la Bretagne s'est réunie en octobre. Le Haras National d'Hennebont est reconnu et conforté comme un lieu majeur de concours et d'accueil d'évènements équestre. Parmi les plus significatifs :

- Championnat de Bretagne de Dressage
- Championnat de Bretagne de Concours Complet Club
- Championnat du Morbihan Club Saut d'Obstacles
- Championnat du Morbihan de Dressage
- Championnat du Morbihan de CSO Amateur
- Championnat du Morbihan de Hunter
- Derby Eventing
- 3 concours Pro : Jumping du Blavet, Jumping d'Hennebont et Jumpin' Breizh
- Concours SHF Jeunes Chevaux
- Concours d'Equitation de Travail
- Concours d'élevage cheval breton
- Concours d'attelage 2 tests en juin
- Concours d'élevage de poneys et SHF

A noter qu'en raison d'une phase de travaux dans la cour du Puits (construction structure de spectacles équestres), le Marché de Noël 2024 ne pourra pas avoir lieu.

3. La maintenance du Patrimoine et les travaux 2024 :

- La rénovation de l'Ecurie 7 reste le chantier prioritaire compte tenu de la vétusté du bâtiment et de son usage important tout au long de l'année. La première phase de travaux de l'écurie 4 devrait être engagée à l'automne 2024.
- Réalisation du plan de gestion hydraulique (dont rénovation des étangs)
- Poursuite de la réflexion sur l'évolution des infrastructures équestres.
- Mise à jour du plan de maintenance lourde.

4. Les ressources humaines et équines :

L'organisation des ressources humaines a évolué pour répondre aux enjeux du site. L'année 2024 va permettre d'affiner les process de management et de responsabiliser davantage les référents dans leurs rôles respectifs. Si les prestations hippomobiles se densifient, le Syndicat Mixte proposera d'intégrer 1 poste supplémentaire d'agent polyvalent en septembre 2024. Dans cette attente, il est proposé la création d'un CDD temporaire.

De plus, la cavalerie serait renforcée de 2 équidés complémentaires pour permettre une rotation des effectifs des chevaux de travail dans le respect du bien-être animal.

C. TRADUCTION BUDGETAIRE 2024

Il est envisagé une traduction budgétaire 2024 sans la prise en compte du programme des travaux de restauration de l'Ecurie 7 dans l'attente de décisions sur son financement.

1. Le fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement issues de subventions d'exploitation et de produits de gestion courante sont envisagées à la hausse. De nouvelles prestations hippomobiles généreront de nouvelles recettes. A ces contributions s'ajouteront le résultat de fonctionnement reporté et les reprises sur subventions. Les recettes de fonctionnement attendues seront de l'ordre de 1,110 K€.

Le Comité de site du 21 décembre 2023 a acté le lancement du programme de rénovation de l'écurie 7. Le budget 2024 doit donc intégrer cette opération en dépenses et en recettes. La ventilation financière a été présentée et validée comme suit par les collectivités membres :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ECURIE 7 (actualisation 2023)

Participations en € HT	2024	2025	2026	2027	Total € HT	%
Montant global de l'opération					2 022 550,00	100%
DRAC	82 172,50	82 172,50	82 172,50	82 172,50	328 690,00	17%
Syndicat Mixte	101 127,50	101 127,50	101 127,50	101 127,50	404 510,00	20%
Participation attendues des collectivités membres					1 289 350,00	
Région Bretagne	121 087,00	121 087,00	118 564,25	118 564,25	474 257,00	23%
Lorient Agglomération	121 087,00	121 087,00	118 564,25	118 564,25	474 257,00	23%
Département du Morbihan	67 269,50	67 269,50	65 868,50	65 868,50	263 474,00	13%
Ville d'Hennebont	12 894,00	12 894,00	25 787,00	25 787,00	77 362,00	4%
Total HT	505 637,50	505 637,50	505 637,50	505 637,50	2 022 550,00	

Il convient de finaliser les modalités de versement des subventions exceptionnelles des collectivités.

b. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 seront constituées principalement de prestations de services et de charges de personnel. La création d'un CDD temporaire est soumise à l'avis du

comité syndical pour le recrutement d'un agent polyvalent permettant de faire face à la montée en charge des prestations de service rendues par le Syndicat Mixte. A ces dépenses, s'ajouteront les dotations aux amortissements et les autres charges de gestion courante. Le montant des dépenses de fonctionnement est estimé à 1,110 K€.

L'évolution de la masse salariale n'étant pas sans conséquence sur l'équilibre de la section de fonctionnement, il convient qu'une augmentation des charges de personnel soit accompagnée de recettes supplémentaires.

2. L'investissement

a. Les recettes d'investissement

D'un montant de 300 K€, les recettes d'investissement seront constituées principalement par les dotations aux amortissements et le résultat reporté.

b. Les dépenses d'investissement

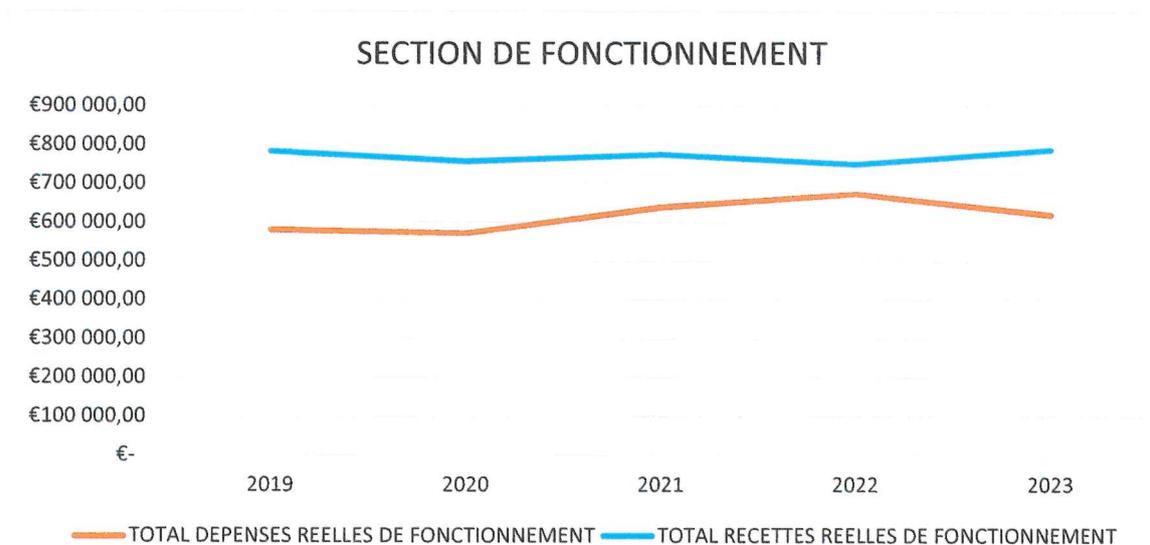
Le montant estimatif des dépenses d'investissement s'élèvera à 300 K€ comprenant la rénovation de l'écurie 7, les frais d'études, les frais liés aux immobilisations corporels tels que le matériel technique, le mobilier.

A ces dépenses s'ajouteront le report d'investissement 2023 ainsi que les reprises de subventions (opérations d'ordre, contre partie de la recette de fonctionnement).

D. ANALYSE RETROSPECTIVE 2019-2023

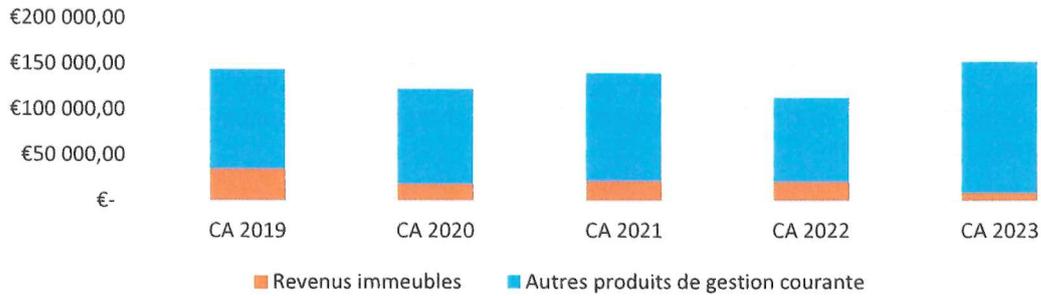
Les données 2023 sont encore estimatives et seront consolidées à la clôture de l'exercice.

a. Point sur la section de fonctionnement



En section de fonctionnement, la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles constitue le niveau d'épargne du Syndicat. Il devrait augmenter par rapport à l'année 2022 du fait de l'augmentation des recettes d'exploitation.

RECETTES D'EXPLOITATION



Au niveau des recettes d'exploitation 2023, les revenus d'immeubles devraient être inférieurs à ceux de 2022 en raison d'une baisse des locations immobilières. Les autres produits de gestion courante constitués par les recettes de ventes de différentes prestations de services devraient être supérieurs à ceux de 2022. Les nombreux concours, stages, formations ont généré des recettes supplémentaires.

b. Point sur les dépenses d'équipement

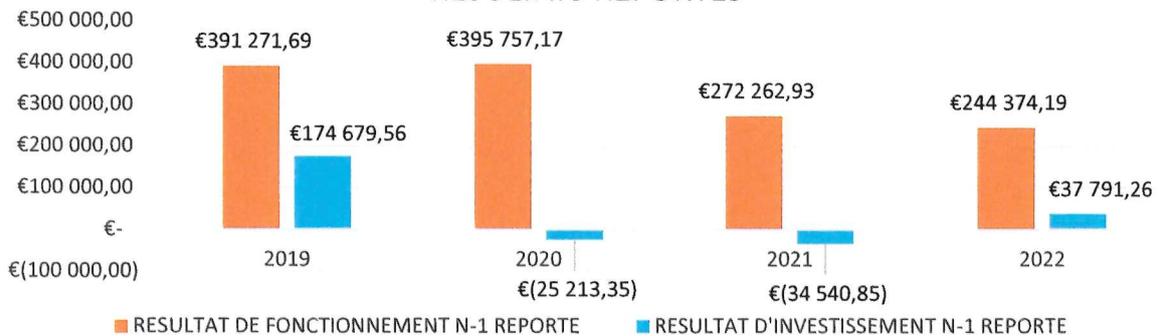
DEPENSES D'EQUIPEMENT



Le montant budgétaire des dépenses d'équipement devrait augmenter. Il convient d'attendre la clôture de l'exercice.

c. Point sur les dépenses d'équipement

RESULTATS REPORTEES



Les reports des résultats excédentaires de l'exercice 2022 permettent au Syndicat Mixte de financer une partie de ses dépenses de gestion courante 2023.

Le Syndicat Mixte doit rester vigilant sur l'équilibre entre les dépenses et les recettes de chaque section.